

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06146  
Numéro SIREN : 823 631 122  
Nom ou dénomination : HOLDING 2D

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 10488

# Greffe du tribunal de commerce de Créteil



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 18/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/10488

### Déposant :

Nom/dénomination : HOLDING 2D

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 823 631 122

N° gestion : 2016 B 06146



16BC146

①

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : H2D		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 5-7 RUE DE L'AMIRAL COURBET		Durée de l'exercice précédent* 14			
Numéro SIRET* 8 2 3 6 3 1 1 2 2 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le 13/11/2018			
		N-1 13/11/2017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB	32 232	10 296	21 936	
Frais de développement *	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF				
Fonds commercial (1)	AH				
Autres immobilisations incorporelles	AJ				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
Terrains	AN				
Constructions	AP				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
Autres immobilisations corporelles	AT	8 638	2 425	6 213	2 904
Immobilisations en cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU	3 922 771		3 922 771	2 400 000
Créances rattachées à des participations	BB	1 092 022		1 092 022	438 872
Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières*	BH	20 000		20 000	13 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>5 075 664</b>	<b>12 721</b>	<b>5 062 942</b>	<b>2 854 776</b>
Matières premières, approvisionnements	BL				
En cours de production de biens	BN				
En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR				
Marchandises	BT				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	12 000		12 000	
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	229 384		229 384	233 980
Autres créances (3)	BZ	72 925		72 925	5 785
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD				
Disponibilités	CF	14 092		14 092	1 247 879
Charges constatées d'avance (3)*	CH	148		148	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>328 549</b>		<b>328 549</b>	<b>1 487 644</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>5 404 213</b>	<b>12 721</b>	<b>5 391 491</b>	<b>4 342 420</b>
Renovis : (1) Dont droit au bail					
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :				
			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0		(3) Part à plus d'un an : CR
			Stocks :		Créances :

DÉPÔT AU GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
18 JUL. 2019  
SOUS LE N° 10433

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

\* Des renseignements complémentaires sont disponibles dans la notice n° 2017  
Dossier N° H20000 en Euros.

CABINET EURADEX



*[Signature]*

Désignation de l'entreprise : H2D

Néant 

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	2 202 000	2 202 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 580		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	106 011		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	140 824	111 591	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 454 415	2 313 591		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 243 484	1 162 399	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	601 711	662 502	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 983	24 820	
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 895	179 108	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	20 002			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 937 076	2 028 829		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	5 391 491	4 342 420		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 115 380	946 316		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	24 986	68		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : H2D		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	49 147	FB	FC	49 147		
	Production vendue	biens*	FD		FE	FF		
		services*	FG	750 493	FH	FI	750 493	625 800
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	799 640	FK	FL	799 640	625 800	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ		746	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	799 640	626 546	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	447 760	267 272	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	5 327	496	
	Salaires et traitements*				FY	109 591	70 526	
	Charges sociales (10)				FZ	55 655	116 636	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	11 987	735	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE				
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GF	630 321	455 665			
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			GG	169 320	170 881			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	13 811	2 911			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM					
	Différences positives de change		GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO					
<b>Total des produits financiers (V)</b>		GP	13 811	2 911				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	40 605	20 661			
	Différences négatives de change		GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT					
<b>Total des charges financières (VI)</b>		GU	40 605	20 661				
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			GV	(26 794)	(17 750)			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			GW	142 526	153 131			

**4** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise : <u>H2D</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 1 530	3	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	<b>HD 1 530</b>	<b>3</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 287	1	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	<b>HH 287</b>	<b>1</b>	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>HI 1 243</b>	<b>2</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 2 945	41 542	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		<b>HL 814 982</b>	<b>629 460</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		<b>HM 674 158</b>	<b>517 869</b>	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		<b>HN 140 824</b>	<b>111 591</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDES	282			
REGULARISATIONS TIERS	5	1 530		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Ce.gid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° H2D000 en Euros.

CABINET EURADEX



*[Signature]*

**« HOLDING 2D »**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 2.202.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 5-7 RUE DE L'AMIRAL COURBET  
94160 SAINT MANDE

RCS CRETEIL B 823 631 122

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019**

Le Vingt Huit Juin Deux Mille Dix Neuf à 18 heures,

Monsieur Jacques DAHAN, détenant 1000 parts sociales,  
Monsieur Marc DAHAN, détenant 1000 parts sociales,

associés de la société **HOLDING 2D** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jacques DAHAN, préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Dahan', written over the bottom right corner of the page.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **140 824** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **Résolution n° 2**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice** de **140 824** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **140 824** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **140 824** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale pour un montant de **7 041** Euros
- Au report à nouveau pour un montant de **133 783** Euros.

#### **Rappel des dividendes distribués**

- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**



### **Résolution n° 3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **Résolution n° 4**

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L223-19 et suivants du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Monsieur Marc DAHAN

Monsieur Jacques DAHAN

